

## L'ÉNERGIE

### LE PROJET SYNCRUDE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE LETTRE PRÉCISANT LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Le ministre et ses collègues remettront-ils d'ici quelques jours une lettre d'intentions aux compagnies privées en cause dans le projet Syncrude pour leur assurer que le gouvernement fédéral se prononcera sur ses intentions au sujet de ce projet?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Des discussions se poursuivent en ce moment; sauf erreur, on s'est fixé une date-limite, soit vendredi qui vient. Je ne puis garantir que nous aurons alors pris une décision définitive, mais on fera sûrement une déclaration.

\* \* \*

## LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

### DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉCONOMISTES ET DE CONVOCATION DES HAUTS CADRES

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle porte sur la nouvelle pratique du cabinet du premier ministre qui consiste à former un conseil officieux de conseillers en économie pour contrebalancer les conseils du ministre des Finances. Le premier ministre suppléant acceptera-t-il de charger immédiatement un comité parlementaire d'étudier les activités du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé; ceux-ci constituent-ils en réalité un gouvernement au sein du gouvernement, non responsable apparemment envers la Chambre, ni envers le cabinet?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur le premier ministre, je n'accepte pas la prémisse de la question. Je fais partie du gouvernement depuis 12 ans et je pense toujours qu'il est très utile de recevoir des conseils de toutes parts, de l'extérieur comme de l'intérieur du gouvernement. J'espère que le gouvernement actuel continuera dans cette voie.

**M. Clark (Rocky Mountain):** Je prie le premier ministre suppléant de m'excuser de lui avoir posé une question tellement déconcertante, monsieur l'Orateur; il vous a attribué un titre qui n'est pas le vôtre, pas encore du moins. Le premier ministre suppléant consentirait-il au moins à nous promettre que le premier ministre obligera les cadres du Conseil privé et de son cabinet à comparaître dorénavant devant les comités permanents afin que ces gens aient à répondre au Parlement tout comme doivent le faire les autres fonctionnaires?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je mets encore plus sérieusement en doute les prémisses de cette question. C'est nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui sommes responsables au Parlement, non pas nos fonctionnaires.

### DEMANDE DE COMPARUTION DU PREMIER MINISTRE DEVANT CERTAINS COMITÉS

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Le premier ministre suppléant nous assurera-t-il alors que le premier ministre acceptera, contrairement à son habitude, de comparaître devant les comités permanents de la Chambre afin d'y

## Questions orales

répondre du conseil privé et de son propre cabinet, organismes dont il a la charge, comités tout comme les autres ministres répondent des fonctionnaires qui travaillent sous leur direction et sont comptables à la Chambre par leur intermédiaire?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que notre premier ministre répugne à aller où que ce soit. Il importe toutefois davantage qu'il réponde aux questions à la Chambre que de comparaître devant un comité permanent. Je ne pense pas que personnellement il s'y oppose mais je lui recommanderai en règle générale de ne pas assister aux réunions des comités permanents afin de conserver son énergie pour des choses non moins importantes.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES ARTICLES RELATIFS AUX ARMES À FEU

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au solliciteur général dont relève la GRC, une question portant sur des problèmes d'importance nationale. J'aimerais lui demander s'il est vrai que la Gendarmerie royale du Canada s'inquiète énormément de la multitude de criminels armés qui, au cours des derniers mois, ont commis des meurtres, des hold-ups et d'autres actes de violence. Afin d'enrayer cette grave vague de crimes, envisagerait-il de faire étudier l'article 83 du code criminel à la Chambre; cet article prévoit, pour toute personne munie intentionnellement d'une arme à feu, une peine; pourrait-on porter cette peine à cinq ans, minimum, afin de dissuader les bandits qui sèment la terreur dans tout le Canada?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Oui, monsieur l'Orateur, il est vrai que ces problèmes préoccupent la GRC. Les députés savent que depuis plusieurs années déjà, je me suis personnellement préoccupé des lois concernant les armes à feu. Je signale qu'il existe déjà en ce moment, au sein du ministère, un groupe d'étude qui tente d'évaluer la pertinence de nos lois en matière d'armes à feu; je vais renvoyer cette suggestion au groupe en question et moi-même je l'étudierai également. Je souligne, cependant, que la moindre modification à notre droit pénal est de la compétence exclusive du ministre de la Justice, le procureur général.

**M. Diefenbaker:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, que j'adresse évidemment au ministre, puisque je sais que nous pouvons compter sur lui pour qu'il agisse. Le ministre a parlé des modifications aux lois touchant les armes à feu. Il sait que les Canadiens qui respectent la loi s'opposent farouchement à la plupart de ces modifications, surtout la Fédération canadienne de protection de la faune qui compte 250,000 membres canadiens et qui se trouverait dans une position fort embarrassante si les modifications étaient adoptées. S'il suivait mon conseil, le ministre ne pense-t-il pas que cela pourrait avoir un effet de dissuasion sur tous ces gens armés qui exercent leurs activités néfastes partout au pays?